



**ARRETE MUNICIPAL**

Réglementation de la circulation des véhicules –  
Chef-Lieu

**N° 200/2020**

**Monsieur le Maire d'Abondance,**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,  
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,  
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,  
Vu la demande de l'Entreprise CETTOUR-BARON TP demeurant Les Carres – 74360 ABONDANCE,  
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules du **lundi 14 septembre 2020 à 07h00 au vendredi 18 septembre 2020 à 19h00** pour permettre des travaux de : **AEP et raccordement eaux usées.**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du **lundi 14 septembre 2020 à 07h00 au vendredi 18 septembre 2020 à 19h00**, la circulation sur la route départementale n°22 à hauteur de la maison PONCET sera réglementée.

**ARTICLE 2 :** La circulation de tous les véhicules sera réglementée par alternat exercé par feux tricolores automatique.

La vitesse sera limitée à 30km/h au niveau du chantier et les dépassements seront interdits.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise de la zone des travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier ou les véhicules secours

**ARTICLE 4 :** L'ensemble de la signalisation nécessaire à sécuriser la zone de travaux sera assurée par le service technique de la commune d'Abondance et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

**ARTICLE 5 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjudant, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
  - Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
  - Les services techniques de la commune d'Abondance,
  - Entreprise CETTOUR-BARON TP
- Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Paul GIRARD-DESPRAULEX,  
Maire d'Abondance.